

## CONTRAT DE FORMATION

(Suisse)

(à envoyer par mail : [contact@esna-formations.com](mailto:contact@esna-formations.com))

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Rue, no	
NPA, localité	
Pays	
Tél. fixe	
Tél. mobile	
E-mail	

Je soussigné(e) m'inscris :

- à la **section A - NATUROPATHIE**
- |   |             |
|---|-------------|
| <input type="checkbox"/> Option chien et chat                 | CHF 4'200.- |
| <input type="checkbox"/> Option cheval                        | CHF 3'700.- |
| <input type="checkbox"/> Option bovins                        | CHF 3'700.- |
| <input type="checkbox"/> Option cheval et bovins              | CHF 5'500.- |
| <input type="checkbox"/> Option chien, chat et cheval         | CHF 6'000.- |
| <input type="checkbox"/> Option chien, chat et bovins         | CHF 6'000.- |
| <input type="checkbox"/> Option chien, chat, cheval et bovins | CHF 8'000.- |
- à la **section B - SOINS QUANTIQUES / AUTRES** CHF 1'400.-
- aux **sections A et B**
- |   |             |
|---|-------------|
| <input type="checkbox"/> Option chien et chat                 | CHF 5'200.- |
| <input type="checkbox"/> Option cheval                        | CHF 4'700.- |
| <input type="checkbox"/> Option bovins                        | CHF 4'700.- |
| <input type="checkbox"/> Option cheval et bovins              | CHF 6'500.- |
| <input type="checkbox"/> Option chien, chat et cheval         | CHF 7'000.- |
| <input type="checkbox"/> Option chien, chat et bovins         | CHF 7'000.- |
| <input type="checkbox"/> Option chien, chat, cheval et bovins | CHF 8'500.- |

### Début de la formation :

- septembre 2023  
 mars 2024

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'élève doit être exempt d'une procédure judiciaire et/ou de condamnation pour des faits incompatibles avec l'exercice de la profession de naturopathe pour animaux, c'est pourquoi l'école vous est reconnaissante de bien vouloir lui faire parvenir :

- Une copie de la carte d'identité
- Un extrait du casier judiciaire

### **PAIEMENT**

Je m'engage à payer la formation de la manière suivante :

- Arrhes 30% au plus tard deux mois avant le début de la formation, solde en un seul versement à 30 jours
- Arrhes 30% au plus tard deux mois avant le début de la formation, solde en un seul versement à 60 jours
- Arrhes 30% au plus tard deux mois avant le début de la formation,  
solde en  2  3  4  5  6 mensualités + frais administratifs CHF 100.-, le premier versement mensuel intervenant au plus tard 60 jours après le règlement des arrhes.

### **Coordonnées bancaires**

Bénéficiaire :	Ecole Suisse de Naturopathie pour Animaux (ESNA) Sàrl Chemin de Brit 17B 1462 Yvonand (Suisse)
N° IBAN :	CH85 8080 8003 8130 7041 7
Banque du bénéficiaire :	Banque Raiffeisen 9001 St-Gallen
N° CB:	80472
SWIFT (RIB):	RAIFCH22
Compte postal de la banque :	10-9374-7

---

### **CONDITIONS GENERALES**

**L'enseignement est dispensé à distance et comprend :**

- a) la transmission du/des mots(s) de passe permettant l'accès aux documents de cours et aux questionnaires d'évaluation figurant sur le site [www.esna-formations.org](http://www.esna-formations.org)
- b) la correction personnalisée des questionnaires d'évaluation par le/la responsable pédagogique
- c) la mise à disposition d'une assistance pédagogique
- d) des stages pratiques se déroulant sur un weekend (Suisse, France). Voir « Stages ».
- e) Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont à la charge de l'élève.

#### **Accès aux cours**

Au début du cursus (1<sup>er</sup> mars / 1<sup>er</sup> septembre), et pour autant que les arrhes aient été versées, l'élève reçoit par e-mail le mot de passe permettant l'accès au module Anatomie- Physiologie-Pathologies. Les mots de passe permettant d'accéder aux modules de soins sont transmis lorsque l'élève a payé la totalité de la formation. Le/les mot(s) de passe est/sont valide(s) pour autant que l'élève soit à jour concernant les versements convenus. Le matériel pédagogique reste propriété de l'élève.

Evaluations : lorsque l'élève a étudié un module, il remplit le questionnaire d'évaluation qui s'y rapporte. Les questionnaires doivent comporter au moins 70% de réponses correctes pour qu'ils soient validés.

#### **Rythme de travail**

L'élève étudie à son rythme, mais toutefois dans le cadre d'un délai raisonnable, à savoir 4 ans pour la formation complète (4 espèces). Ce délai peut être prolongé sur demande si une situation particulière l'exige (obligations professionnelles, maladie, accident, long séjour à l'étranger etc.).

### **Stages**

L'ESNA met sur pied plusieurs stages d'un weekend par année, en Suisse et en France. Leur coût est de CHF/€ 80.- si l'intervenant est un collaborateur interne de l'ESNA. Les intervenants externes fixent eux-mêmes le montant de leurs honoraires.

Pour en savoir plus, voir notre site [www.esna.formations.org](http://www.esna.formations.org), zone élèves, menu stages.

### **Mémoire / travail de fin d'études**

L'élève peut opter, à choix, pour :

- La rédaction d'un mémoire de 25 pages maximum (sujet choisi en accord avec l'ESNA)
- 2 processus de soins/espèces, choix que nous vous conseillons car ils constituent un lien très utile entre la théorie et la pratique

### **Certification**

Lorsque tous les questionnaires d'évaluation et le mémoire sont validés, l'élève obtient le Certificat de naturopathie animalier délivré par l'ESNA, attestant des compétences acquises.

### **Responsabilité**

Une fois son certificat obtenu, le naturopathe exerce sous sa propre et entière responsabilité, dans la limite de ses compétences et de son expérience.

### **Clause de non-concurrence**

Toute transmission de matériel pédagogique de l'ESNA, sous quelque forme que ce soit (courrier électronique, imprimés, photocopies, etc.) à des tiers est strictement interdite.

Toute violation de cette obligation est passible d'une pénalité de CHF/€ 20'000.-

### **Résiliation du contrat**

Le/la signataire est en droit de résilier son contrat de formation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, au plus tard deux mois avant le début de la formation, à savoir fin janvier pour le cursus commençant en mars et fin juin pour le cursus commençant en septembre. S'il n'a pas été résilié, le contrat est ensuite considéré comme ferme et définitif et aucun montant versé ne sera remboursé.

### **Autres**

Les élèves mineurs au moment de leur inscription sont tenus de fournir une autorisation écrite de leur représentant légal (parents, tuteur, curateur).

### **For**

S'applique exclusivement le droit suisse. Yverdon-Les-Bains (Suisse) est déclaré for.

---

J'atteste avoir pris connaissances des indications et conditions susmentionnées et les accepter sans réserve.

LIEU ET DATE :

SIGNATURE :